

Ingrid Sénépart (dir.)

Aux portes de la Ville La manufacture royale des Poudres et Salpêtre de Marseille et le quartier Bernard-du-Bois. Genèse d'un quartier artisanal

Publications du Centre Camille Jullian

2.2. Les maisons de la rue Bernard-du-Bois et le lotissement de la rue d'après les données archéologiques

Cécile Chappuis, Sylvie Mathie et Ingrid Sénépart

DOI : 10.4000/books.pccj.14548

Éditeur : Publications du Centre Camille Jullian, Éditions Errance

Lieu d'édition : Aix-en-Provence

Année d'édition : 2017

Date de mise en ligne : 11 février 2021

Collection : Bibliothèque d'archéologie méditerranéenne et africaine

ISBN électronique : 9782491788100



<http://books.openedition.org>

Référence électronique

CHAPPUIS, Cécile ; MATHIE, Sylvie ; et SÉNÉPART, Ingrid. 2.2. *Les maisons de la rue Bernard-du-Bois et le lotissement de la rue d'après les données archéologiques* In : *Aux portes de la Ville : La manufacture royale des Poudres et Salpêtre de Marseille et le quartier Bernard-du-Bois. Genèse d'un quartier artisanal* [en ligne]. Aix-en-Provence : Publications du Centre Camille Jullian, 2017 (généré le 14 février 2021). Disponible sur Internet : <<http://books.openedition.org/pccj/14548>>. ISBN : 9782491788100. DOI : <https://doi.org/10.4000/books.pccj.14548>.

2.2.

Les maisons de la rue Bernard-du-Bois et le lotissement de la rue d'après les données archéologiques

Cécile CHAPPUIS, Sylvie MATHIE, Ingrid SÉNÉPART

La fouille des niveaux modernes était « hors prescriptions » au moment de la fouille du 53-63 rue Bernard-du-Bois, le travail archéologique qui a pu être réalisé traite donc seulement de leur dégagement et du relevé exhaustif des différents éléments (murs, caves, sols) sis sur l'emprise de la fouille. Trois unités d'habitation, situées dans l'alignement de la rue Bernard-du-Bois, associées pour deux d'entre elles à deux fonds de caves, et des structures liées à des activités artisanales ont été dégagées (fig. 31).

L'emprise a également livré une série d'aménagements liés à l'évacuation des eaux (puits, regards, collecteurs) ainsi qu'un mur en grand appareil de calcaire rose de la Couronne. Seuls les vestiges arasés des murs des maisons bordant la rue Bernard-du-Bois étaient encore visibles au moment de la fouille. Un seul des fonds de cave a été entièrement vidé, l'autre ne l'a été que partiellement. Les premiers diagnostics effectués en 2004 permettent toutefois de se faire une idée de l'organisation de l'îlot (voir infra). Ces structures n'ont



Fig. 31. Vue depuis le nord des vestiges modernes de la fouille du 53-63 rue Bernard-du-Bois, en contrebas la rue du même nom (photo I. Sénépart).

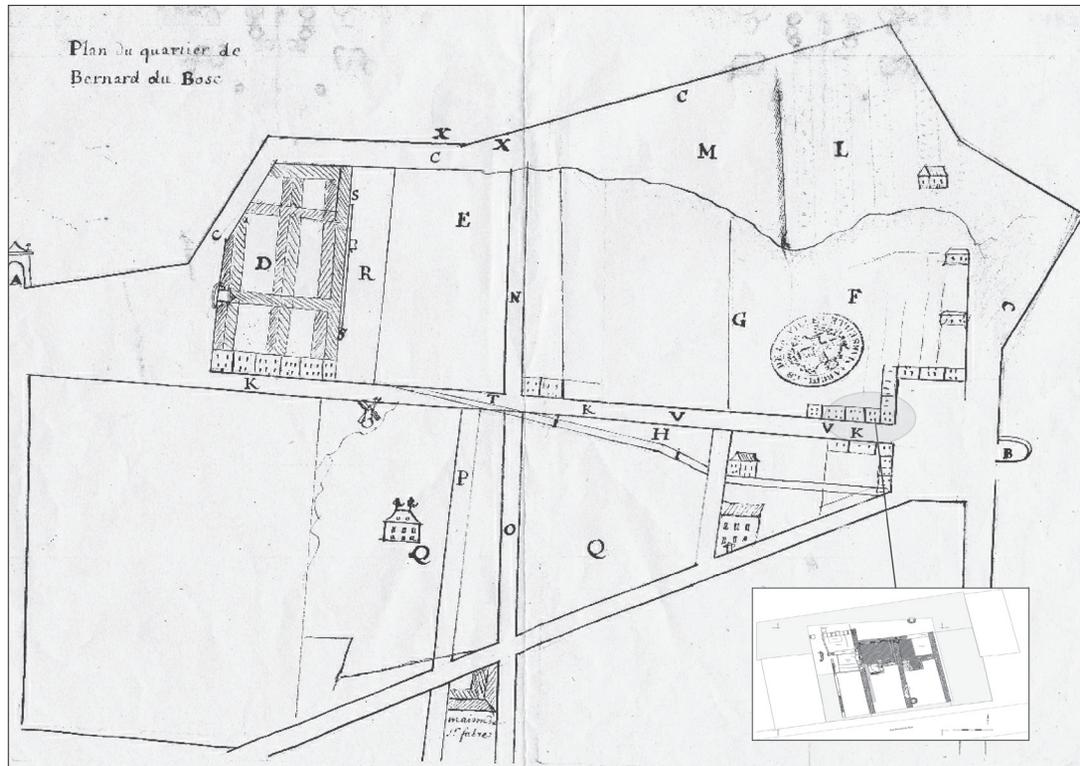


Fig. 32. Plan anonyme (début XVIII^e) avec la localisation des maisons fouillées près de la porte du Bernard-du-Bois, les maisons entre la Salpêtrière et celles de la porte correspondant à la fouille de la rue Bernard-du-Bois/rue longue des Capucins (Archives de Marseille - DD101).

été que partiellement démontées. Pour cette raison, leur datation reste hypothétique. Le secteur ayant été loti au plus tôt à la fin du XVII^e siècle, mais surtout dans le courant du XVIII^e, il est probable qu'elles remontent au début du XVIII^e siècle. Les aménagements liés à une possible activité artisanale sont d'ailleurs associés à de la céramique du XVIII^e¹⁵.

Les données archéologiques

Les différentes campagnes de sondages menées au coeur de l'îlot Bernard-du-Bois en 2002, 2003 et 2004 ont confirmé les données historiques (cf. Castrucci et Riani infra). Toutes soulignent l'existence, d'une part, de structures liées à l'habitat (murs et caves), d'autre part, de structures vouées à un usage artisanal ou industriel.

Les sondages d'évaluation réalisés en 2002 ont révélé, au nord-ouest de la rue Longue-des-Capucins, l'existence de deux puits et d'une fosse à chaux (sondage 1 et 2). Une structure de combustion évoquant un

four de bronzier a également été observée dans le sondage 5, de l'autre côté de la rue¹⁶.

En 2004, sur l'îlot ouest (« ZAC St-Charles II »), le sondage 1 a permis de repérer un mur nord-sud bordé de « plusieurs sols construits formés d'alternance de surface chaulée et de limon sableux (...) »¹⁷. Sur l'îlot ouest A, le sondage 6 (situé entre la rue Longue-des-Capucins et l'extrémité ouest de l'îlot, relativement loin de la zone d'étude), a permis d'observer les vestiges de maisons dont l'implantation remonterait au XVII^e siècle, mais qui ont apparemment été détruites avant l'élaboration du cadastre de 1821¹⁸. Toujours en 2004, le sondage n°12, sur l'îlot est, a mis en évidence des apports de terres de jardins imputables à une réorganisation de l'espace dans le courant du XVIII^e siècle¹⁹. De même, la fouille menée en 2004 à l'angle de la rue Bernard-du-Bois et de la rue Longue-des-Capucins a révélé la présence de fosses de plan rectangulaire, dont une au moins semble correspondre à un bac de préparation de chaux (FS1017). Un puits moderne accolé à un mur de limite de parcelle

15. Ces structures ont été partiellement démontées ; des contextes véritablement fouillés, très peu de matériel a été recueilli, d'où une nécessaire prudence.

16. Cf. Voyez *et al.* 2002, 47.

17. Cf. Paone et Chevillot 2004, 27.

18. Cf. Paone et Chevillot 2004, 33.

19. Cf. Paone et Chevillot 2004, 39-41.

nord-sud était également visible²⁰. À cela s'ajoute la découverte des vestiges de la Salpêtrière sur l'emprise de la fouille Nédelec.

La fouille du 53-63 rue Bernard-du-Bois

Les données du cadastre

La fouille proprement dite se trouve sur l'emprise des parcelles n°126, 127, 131, 132, 135 et 136 du cadastre de 1821 et apparaissent déjà sur un plan précédent (cf. Castrucci, ce vol. **fig. 32** et **fig. 33**).

Les parcelles 126, 131 et 135 correspondent aux parcelles de façade de la rue Bernard-du-Bois (n°57, 59, 61) ; les n°127, 132 et 136 se trouvent en arrière vers le nord²¹ (**fig. 34**).

L'état des sections indique que d'une propriété à l'autre, un schéma similaire apparaît : la maison est bâtie côté rue, elle donne sur une terrasse ou une arrière-cour, un jardin d'agrément puis un hangar, l'ensemble appartenant (en 1821) à une seule et même personne et s'étendant sur plusieurs parcelles de tailles variables, en lanières sud-nord parfois très étendues.

Sur ce schéma, deux ensembles se distinguent cependant : le premier lot, qui correspond au n°57 de la rue, se rattache visiblement à un ensemble dans lequel la parcelle occupée par le « jardin d'agrément » est beaucoup plus étendue qu'ailleurs ; les suivantes en remontant la rue apparaissant nettement plus « standardisées ».

La parcelle n°126

Sur cette parcelle est bâtie la maison d'un certain « Mr Joseph Pecout », d'une superficie de 116 m², avec « 15 fenêtres de 1^e classe, 5 de 2^e classe ». Dans l'étude d'aménagement et de mise en valeur de l'îlot Bernard-du-Bois réalisée en 1997, il est noté que ce bâtiment, sis au n°57 de la rue, est un immeuble XVIII^e à trois fenêtres (« deux étages nobles avec grandes baies verticales, troisième étage formant attique... »²²). Une cour de 47 m²

lui appartenant également occupe la parcelle n°127 au nord. Sur la parcelle mitoyenne (n°128), se trouve une écurie (les deux portions de terrain, de forme irrégulière, semblent intrinsèquement liées et correspondre à une seule parcelle initiale scindée en deux). Les parcelles 129 et 130 qui se développent vers le nord sont hors emprise. Nous les mentionnons car elles appartiennent également à ce monsieur, et qu'elles sont occupées respectivement par un jardin d'agrément (situé sur une très longue parcelle en lanière) et un hangar. Ce lot est comparable à trois lots limitrophes situés en aval, si ce n'est que la parcelle donnant sur la rue, où est bâtie la maison, est légèrement plus profonde que les parcelles environnantes, et que la cour occupe plus d'espace (espace irrégulier correspondant à peu près à la moitié d'une parcelle de taille moyenne).

La parcelle n°131

Le long de la rue Bernard-du-Bois, sur la parcelle mitoyenne (n°131) est bâtie la maison d'une certaine « M^{me} M. Smollet », de 82 m² (87 m² en 1997). Elle correspond au n°59 de la rue et est accolée au nord à une « terrasse » de 19 m² (parcelle n°132) qui se prolonge comme précédemment par un jardin d'agrément (p. n°133) et un hangar (p. n°134), le tout appartenant à la même personne.

La parcelle n°135

La parcelle mitoyenne (n°135) est occupée par la maison d'un certain « Colombier Jacques, orfèvre à la Grand Rue ». Elle correspond au n°61 de la rue Bernard-du-Bois, et est d'une superficie de 98 m² (87 m² en 1997)²³.

La parcelle n°136

La parcelle suivante (n°136), en arrière de la maison, correspond à une terrasse de 22 m², prolongée côté nord par un jardin d'agrément et un hangar.

Les parcelles immédiatement à l'est, qui bordent la place (aujourd'hui Place Bernard-du-Bois), sont disposées et occupées selon le même principe.

20. Cf Sargiano *et al.* 2004.

21. Bien que théoriquement situées dans l'emprise du chantier, les parcelles n°122/123 à l'ouest et 139/140 à l'est sont hors de la zone fouillée (implantation des algeco, stockage des terres, etc.).

22. Cf. Fiches descriptives par immeuble *in* Étude d'aménagement et de mise en valeur de l'îlot Bernard-du-Bois, (I) Diagnostic technique, 1997. Notons en outre que les matrices de 1821 indiquent une

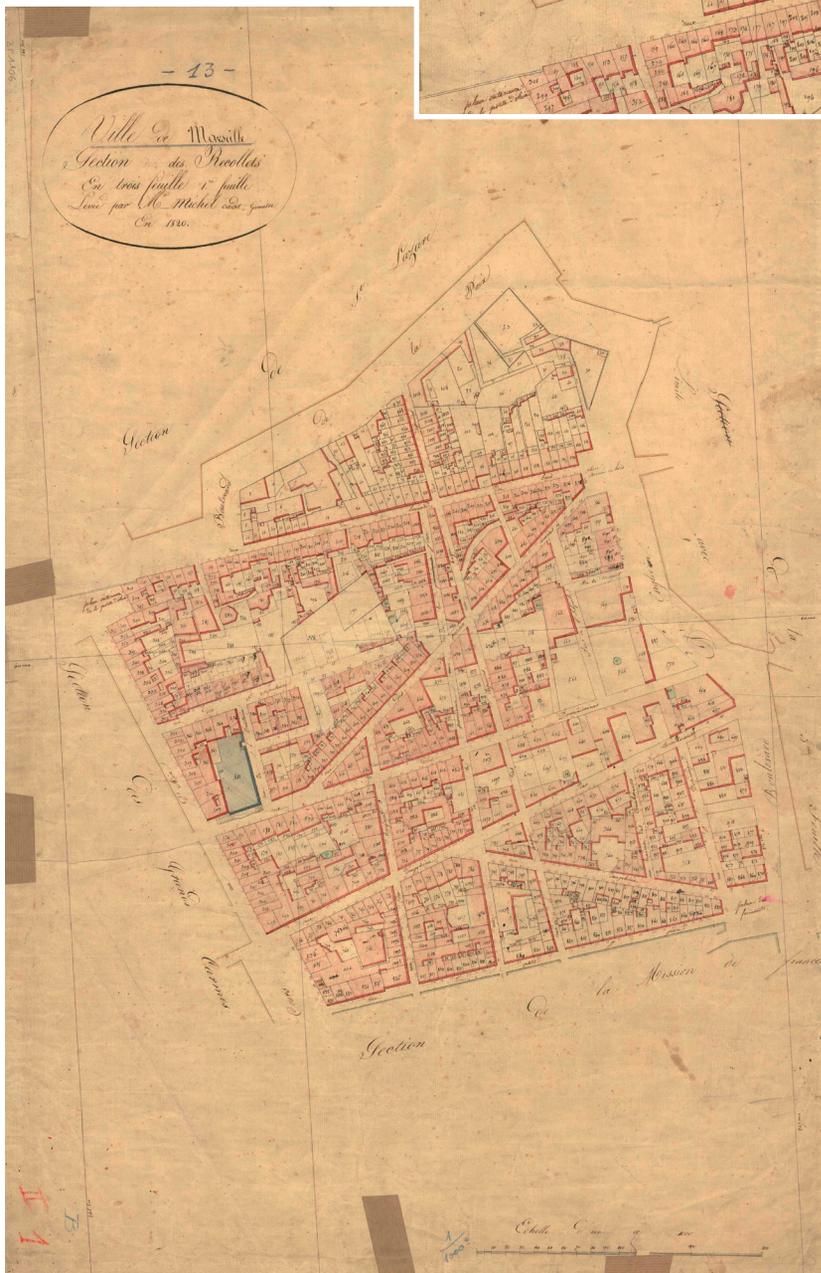
superficie de 116 m², pour 119 m² en 1997, ce qui suggère peu de modifications.

23. L'étude du bâti de 1997 spécifie l'existence d'une porte datant du XVII^e siècle : « porte d'entrée à couvre joints avec imposte en fer forgé... ».

Fig. 33. Le cadastre napoléonien de 1821, section des Recollets (AD BDR - 3P1106).



Fig. 34. L'îlot Bernard-du-Bois d'après le cadastre napoléonien, section des Recollets (AD BDR - 3P1106).



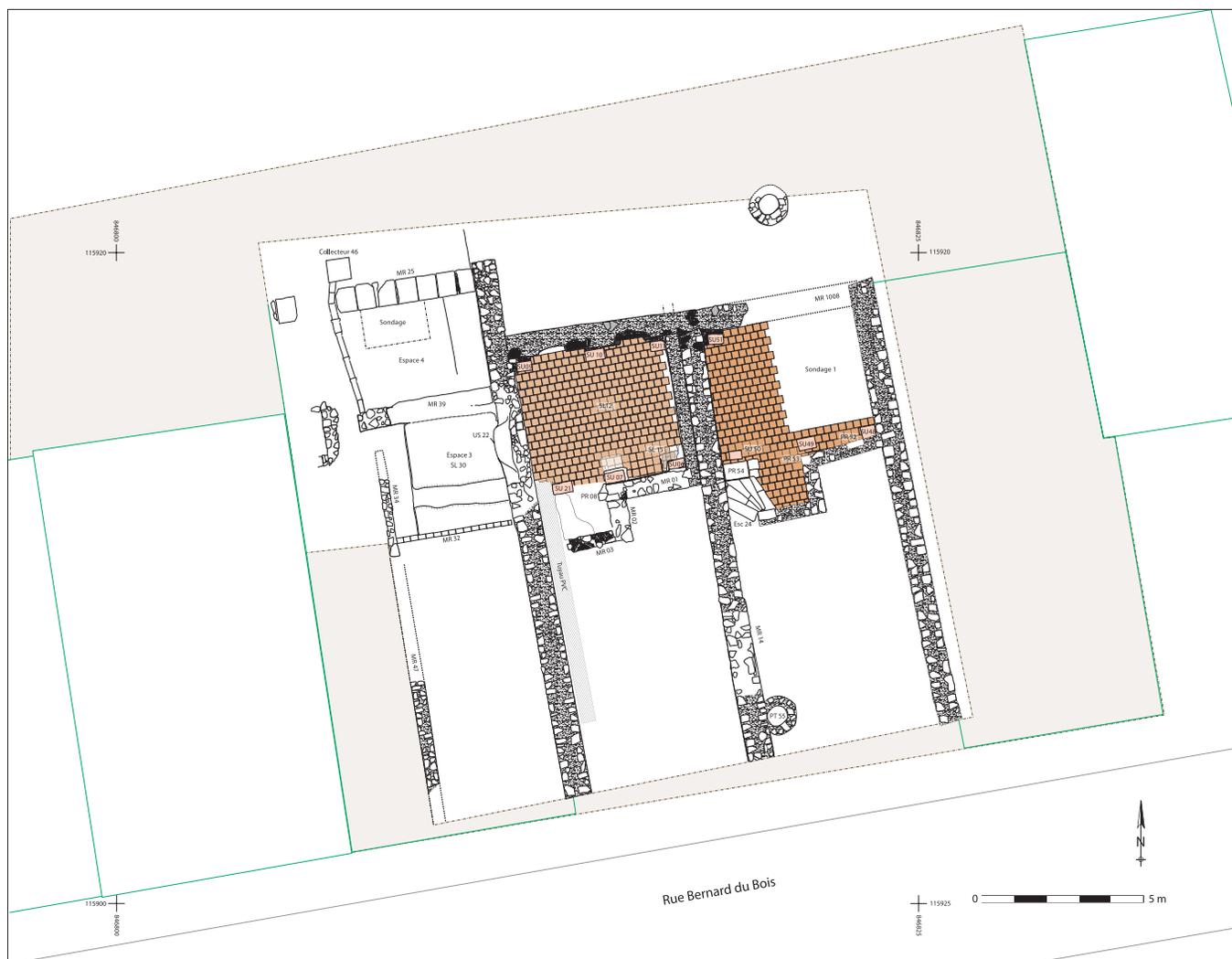


Fig. 35. Plan général des vestiges sur fond de cadastre du XIX^e siècle (DAO Jérôme Isnard, Inrap).

Les données de terrain

Pour des raisons de commodité, le cadastre napoléonien étant notre référence (**fig. 33 et 34**), la localisation des vestiges sera faite par rapport au parcellaire de 1821, même s'il est entendu que le plan des structures mises au jour ne correspond pas forcément au parcellaire établi. De même, étant donné leur contemporanéité relative²⁴, leur description se fera « en remontant la rue », selon l'ordre théorique d'implantation des maisons. Il est à noter que les vestiges des murs de façade des maisons donnant sur la rue se trouvent tous hors de l'emprise du chantier, car situés au-delà de la berme sud (**fig. 35**).

24. La fourchette chronologique dans laquelle elles s'inscrivent est forcément restreinte, allant globalement de la fin du XVII^e au début du XIX^e siècle.

Les diagnostics de 2004

Sur l'emprise même du chantier, cinq sondages et deux tranchées ont été effectués entre juin et septembre 2004²⁵. Deux des quatre murs modernes vus dans les sondages se situaient dans l'emprise effective de la fouille. Le sondage n°5, à l'ouest, qui avait révélé les fondations d'une limite de parcelle est-ouest (MR5004), s'est trouvé hors de la zone fouillée du fait de la nécessité de stocker les terres à cet endroit. Dans le quart sud-est, le sondage n°2, situé en limite de la zone de fouille 2005, montrait l'existence d'un mur est-ouest (MR2003) se développant vers l'est dans la parcelle n°139. L'extrémité occidentale de ce mur — qui n'est pas représenté sur le parcellaire de 1821 — n'a pas été clairement identifiée à la fouille.

25. Cf. Paone *et al.* 2004.

Les données de la fouille 2005

▪ Sur la parcelle n°126 des surfaces de travail ou des aménagements liés à un artisanat ?

La parcelle fait partie d'un ensemble sensiblement différent des autres, du fait de la taille de la parcelle elle-même, légèrement plus longue que les parcelles qui la bordent à l'ouest et à l'est, et de l'extension de l'ensemble, très étiré vers le nord. En outre, les vestiges situés sur son emprise ne correspondent pas à des espaces de caves, mais à des aménagements légèrement excavés, dont la destination reste à déterminer : ils semblent clairement liés au travail, ou plus probablement, au stockage de la chaux, mais s'agit-il de traces d'un chantier de construction ou d'aménagements liés à une activité artisanale²⁶ ? Il a de fait été possible de fouiller certains contextes en place associés à ces aménagements et de recueillir quelques tessons : tous datent du XVIII^e siècle²⁷.

Des fosses à chaux

▪ L'espace 3 : (fig. 36)

Si l'on considère que les limites est-ouest des parcelles n'ont peu ou pas subi de modifications, il est plus que vraisemblable que le mur MR04, situé dans le tiers occidental du chantier, corresponde à la limite orientale de la parcelle n°126, sur laquelle était implantée une maison d'habitation supposée du XVIII^e siècle. D'orientation nord-sud, large de 0,80 m, il est constitué de moellons bruts à équarris, majoritairement de calcaire, de poudingue et de grès, liés par un mortier sableux et aéré²⁸. Des blocs de calcaire blanc et rose de la Couronne, en remploi, sont visibles en partie médiane du mur, par ailleurs partiellement épierrière. Cet épierrement est peut-être dû à la récupération des dits blocs, ou d'un aménagement dont la fonction ne peut-être connue (encadrement d'ouverture ?) (fig. 37).

À l'ouest, la limite supposée de cette parcelle est masquée par la berme occidentale. Dans l'angle sud-ouest, à 3,30 m environ à l'ouest du mur oriental MR04, un mur nord-sud a été dégagé sur 4 m de long (MR47). D'une largeur de 0,50 m, il est composé de moellons de calcaire, de grès et de fragments de mortier liés par un mortier sableux fin de couleur beige²⁹. À 3,30 m plus

au nord, dans son alignement, se trouve un autre mur (MR34), large de 0,30 m à peine³⁰.

Ces deux murs cloisonnent l'espace selon un axe nord-sud. En avant de la parcelle, la partie limitée par le mur MR04 à l'est et le mur MR47 à l'ouest n'a pas été décaissée lors de l'implantation de l'habitat, de plain-pied avec la rue³¹. En arrière apparaît un espace cloisonné, tapissé de chaux indurée (SL30) : le mur MR04 en est la limite orientale ; à l'ouest, la chaux remonte contre les terres jusqu'à 0,25 m de haut, à 0,70 m environ en deçà du mur MR34. Une cloison de briquettes (MR31) ferme *a priori* l'espace au sud et au nord.

Par ailleurs, le mur MR33, largement épierrière, n'est conservé que sur une longueur d'un mètre environ³². Son emprise au niveau de l'espace cloisonné qui nous intéresse est matérialisée par sa tranchée d'épierrement qui se prolonge jusqu'au mur MR04, et contre laquelle remonte un petit solin d'enduit. L'espace ainsi délimité, légèrement excavé, est rectangulaire ; il est d'une superficie de près de 10 m². Sa surface, irrégulière, est marquée au sud par une « arête » est-ouest, constituée d'une levée de terre que recouvre également l'enduit, et qui délimite l'espace interne en deux « cuvettes », l'une occupant deux tiers de l'espace, l'autre le tiers restant. Le fond de cet espace se situe à 34,70 m NGF en moyenne, et jusqu'à 34,90 m NGF sur la « crête ». La fouille indique que cet espace initial semble avoir subi quelques modifications visant à le restreindre. En effet, au nord, le long de la tranchée d'épierrement du mur MR33, à l'intérieur de l'espace, le solin d'enduit a été partiellement éradiqué par la mise en place d'une cloison grossière (MR32) au sein de laquelle se trouvait un fragment de céramique daté du milieu du XVIII^e siècle³³. D'autre part, la cloison de briques MR31 située au sud n'a visiblement été mise en place que dans un second temps : elle n'est pas solidaire des murs environnants et repose clairement sur la chaux. L'extension initiale de cet espace vers le sud est difficile à déterminer, mais elle n'excédait pas un mètre au delà de la cloison de briques, étant donné que les contextes néolithiques sont en place à cet endroit. La fouille des niveaux modernes sur le site

30. Leurs parements ouest sont alignés.

31. Cet espace non perturbé correspond à la zone 800 de la fouille des contextes néolithiques.

32. Ce mur est large de 0,60 m environ ; sa limite occidentale n'est pas connue car il est interrompu par une tranchée (liée à l'installation de la canalisation qui passe sous le mur ?). La présence du mur MR45 0,60 m plus à l'ouest, dans son alignement, en limite forcément l'extension.

33. 2 tessons ont été ramassés : 1 fragment de marmite de Vallauris datant de la moitié du XVIII^e siècle et 1 fragment de tuyau (vernissé) probablement lié à la mise en place de la canalisation US46 à proximité.

26. Notons que la section nord de la rue Longue-des-Capucins était initialement connue sous le vocable « rue des Maçons ».

27. Ces identifications ont été faites par V. Abel (céramologue INRAP), que nous remercions.

28. D'abord considéré à la fouille comme un mur simple, il semble de plus en plus probable que ce mur soit en fait double.

29. Il disparaît sous la berme sud et est interrompu au nord par une tranchée effectuée en 2004 ; il n'a pu être observé qu'en surface.

de l'Alcazar a mis en évidence l'existence d'une aire de stockage de la chaux, matérialisée par la présence de fosses rectangulaires destinées à l'extinction de la chaux (de la chaux grasse, compacte et indurée était visible au fond des fosses). Une fosse agrémentée d'un muret faisant office de cloison, « probablement nécessité par deux temps de travail distincts », a également été répertoriée³⁴. Bien que datées du milieu du XVII^e siècle, ces structures rappellent nettement les aménagements dont il est ici question, d'autant qu'une fois la chaux utilisée, ces fosses ont été comblées par des remblais de destruction, à l'instar de l'espace qui nous intéresse. En effet, l'ensemble était recouvert par une couche de démolition hétérogène (présence d'épaisses poches de cendre, de fragments de céramique, dans une matrice sableuse) très compacte. Celle-ci contenait du matériel datant de la 1^{ère} moitié du XVIII^e siècle³⁵.

▪ L'espace 4

Au nord, au-delà du mur qui en constitue la limite méridionale, une autre pièce a été individualisée (fig. 38). Seules ses limites est et sud ont été clairement déterminées. Le mur (MR33) évoqué précédemment, est en effet enduit sur sa face nord, parement interne de ce nouvel espace. L'enduit est composé de mortier gris d'un centimètre d'épaisseur, observé sur 0,20 m de hauteur.

Le parement occidental du mur MR04, qui limite cet espace à l'est, est enduit également. Cette « pièce » n'a pas été fouillée, mais le décapage de surface et le sondage réalisé le long du parement méridional du mur MR25 (qui sera évoqué plus loin), indiquent qu'elle est comblée par une épaisse couche de démolition. Celle-ci, composée de nodules de mortier associés à des fragments de briques et de cailloux dans une matrice sableuse contenait, de nouveau, du matériel céramique datant de la première moitié du XVIII^e siècle³⁶. Il est à noter que la surface de cette couche se trouve globalement au niveau du sommet du comblement de la tranchée d'épierrement du mur MR33³⁷ et du sol/surface de la précédente fosse à chaux. Ceci suggère que le sol de cette pièce était légèrement plus bas que celui de la fosse précédente.

34. Cf Bouiron *et al.* 2001, 440.

35. 11 tessons au total ont été recueillis, dont 1 tesson d'« Albisola » datant du début ou de la moitié du XVIII^e siècle, 1 fragment de faïence de Montelupo datant peut-être de la fin du XVII^e, ainsi que plusieurs tessons de production locale du XVIII^e.

36. 1 fragment de bord de plat 1^e ½ XVIII^e siècle, production locale (vallée de l'Huveaune).

37. Ce comblement est composé à l'ouest, sur une longueur de 1,10 m, de fragments d'enduit de chaux qui proviennent peut-être de l'espace 3 ; toute la partie restante est comblée par des nodules de mortier gris associés à du sédiment sableux. En surface, vers le milieu de la tranchée apparaît un amas de charbons de bois.

Au nord, un puissant mur³⁸ est-ouest, le mur MR25 perpendiculaire au mur MR04, semblait *a priori* correspondre à la limite de fond de parcelle (fig. 39). Il est probable cependant qu'il en reprenne le tracé, car il s'appuie contre l'extrémité du mur MR04 à l'est, et l'enduit gris, jusqu'alors visible sur toute la longueur de ce dernier, s'interrompt au niveau du mur MR25. À l'inverse des autres dont la mise en œuvre est peu recherchée, ce mur est en grand appareil. Il est composé de dalles de calcaire rose et de dalles de calcaire tendre liées au mortier de sable fin et gris. À l'ouest, il est interrompu par un collecteur de direction nord-sud et se poursuit au-delà par une nouvelle dalle : sa longueur observée est de 6,20 m³⁹. Un sondage ponctuel contre son parement sud a permis de voir qu'il est conservé sur trois assises non enduites (fig. 40).

Bien que stratigraphiquement postérieur aux murs environnants, il est raisonnable de penser que ce mur reprend le tracé d'une limite antérieure. Il semble correspondre quoi qu'il en soit au mur séparant les parcelles 126 et 127 sur le cadastre napoléonien. De l'organisation de l'espace sur cette dernière nous ne savons rien, la fouille n'ayant pas été au-delà du décapage de surface⁴⁰.

▪ Le mur MR45 : vestige d'une cuve à l'ouest des espaces 3 et 4 ?

À l'ouest du mur MR33 mitoyen aux espaces 3 et 4 précédemment évoqués, les restes d'une maçonnerie ont été partiellement dégagés. Il s'agit principalement d'un mur nord-sud conservé sur 1,90 m de long pour 0,40 m de large environ, présentant une amorce de retour vers l'ouest à chacune de ses extrémités. Situé à 0,70 m du mur MR33, il est composé de moellons de grès liés au sable fin beige. Ce mur évoque le parement oriental d'une petite cuve (ou cave ?) carrée ou rectangulaire s'étendant au-delà de la limite ouest du chantier : le parement occidental du mur (correspondant *a priori* à la paroi interne de la structure) est rectiligne, tandis que le côté oriental est irrégulier car probablement construit contre les terres. Cet aménagement se trouvant à proximité immédiate de la zone de stockage des terres du chantier, nous n'avons pu pousser notre investigation plus avant.

38. Les 2 tessons directement associés au mur sont indatables ; le comblement de sa tranchée d'installation (US39), en revanche, contenait, sur un total de 4 tessons, 1 fragment de faïence provençale (bord avec frise bleue), un fragment de vase ouvert de l'Uzège et un fragment de fond de marmite de Vallauris, l'ensemble datant du milieu du XVIII^e siècle.

39. Sa limite occidentale n'est pas véritablement cernée : perturbation ou limite de chantier ?

40. L'espace était en outre particulièrement restreint car à proximité du talus limitant la fouille au nord.



Fig. 36. L'espace 3 vu de l'ouest (photo S. Mathie, Inrap).



Fig. 38. L'espace 4 vu du nord (photo S. Mathie, Inrap).



Fig. 37. Le mur MR4 vu du sud (photo S. Mathie, Inrap).



Fig. 39. Le mur M25 vu du nord (photo S. Mathie, Inrap).



Fig. 40. Les trois assises en calcaire rose de la Couronne du mur M25 (photo S. Mathie, Inrap).



Fig. 43. Le pilier sud-est de la cave occidentale et les carrelages successifs (photo S. Mathie, Inrap).



Fig. 41. Vue générale des caves depuis l'est (photo S. Mathie, Inrap).



Fig. 42. La cave occidentale avec son pavage et ses piliers vue du nord (photo S. Mathie, Inrap).



Fig. 44. La seconde cave vue du nord (photo S. Mathie, Inrap).

▪ **Les parcelles n°131/132 et n°135/136 : vers un aménagement « standardisé » de l'espace ?**

Les descriptions qui suivent se limitent à un « état des lieux ». Les observations que nous avons faites indiquent néanmoins qu'à partir de la parcelle n°131 (qui correspond au n°59 de la rue), et au moins sur la suivante en remontant la rue, on assiste à un changement radical dans l'organisation de l'espace.

Ici encore, seule la partie arrière des parcelles est creusée, l'immeuble d'habitation étant établi de plain-pied sur la rue. Les parties excavées correspondent à des caves, dont la mise en œuvre, les dimensions, le plan, sont identiques d'une parcelle à l'autre, soulignant de fait une volonté d'organiser l'espace, qui tranche sur le « bricolage » et les ajouts progressifs qui vont généralement de pair avec toute occupation de l'espace urbain, et qui sont encore visibles au sein des parcelles précédentes (**fig. 41**).

▪ **Sur la parcelle n°131, la cave occidentale (**fig. 42**)**

Cette cave, de plan presque carré, est d'une superficie de 19 m² environ. Ses parois sont conservées sur une hauteur de un mètre de haut en moyenne. Elle est limitée à l'ouest par le mur MR04 évoqué précédemment, et par un mur double à l'est, qui la sépare de la parcelle voisine (MR13/MR14).

Le mur, du côté interne de la cave, est constitué d'un blocage de blocs et de cailloux bruts de poudingue et plus rarement de grès, liés au mortier de sable fin. Large de 0,40 m environ, il est accolé à l'est au mur MR14, beaucoup plus épais (0,70 m), qui présente la même mise en œuvre. Au nord, le mur MR05, d'axe est-ouest, referme la cave. Également composé de blocs bruts de poudingue et parfois de grès, liés par un mortier de sable fin, il est large de 0,80 m⁴¹. Il est percé de deux ouvertures (BE17 et BE18), dont seule la base est visible à 0,85 m du sol de la cave, sous la forme d'un plan incliné vers l'intérieur de la pièce⁴². Le mur MR01 referme cet espace au sud. Large de 0,56 m, il est non parementé et a l'aspect d'une sorte de blocage grossier constitué de moellons bruts et équarris de calcaire, de poudingue et de grès, liés par un mortier gris sableux et pulvérulent, l'ensemble étant destiné à être enduit. À l'extrémité occidentale de MR01 vient se greffer une petite cage d'escalier, carrée elle aussi, dont les murs présentent les

mêmes caractéristiques. Les marches ont disparu mais des éléments de piédroits de porte sont visibles, intégrés dans la maçonnerie du mur qui les supporte⁴³.

Six piliers quadrangulaires, vraisemblablement destinés à supporter des voûtes, sont disposés symétriquement contre les murs (trois au sud, trois au nord). Ils sont constitués de blocs taillés en calcaire rose de la Couronne séparés par un fin lit de mortier gris clair, dur, riche en chaux⁴⁴. Leur portée est d'un peu plus de 3 m. Ils ne sont pas chaînés aux murs et ne sont parfois pas totalement en contact avec eux : un blocage comble l'espace éventuel aux angles et en partie médiane de la pièce. L'ensemble (murs et supports de voûte) est recouvert d'un enduit gris très fin et très dur évoquant un enduit au ciment, pouvant atteindre 2,5 cm d'épaisseur. À la base des murs, on observe une rangée de carreaux carrés de 0,23 m de côté, posés verticalement entre les piliers. Le sol de cette cave est recouvert de carreaux semblables à joint fin, disposés majoritairement en quinconce, exception faite de l'angle sud-est, où ils sont alignés. Dans cet angle précis, au pied du pilier sud-est, un carrelage antérieur est visible (**fig. 42**) ; sa mise en œuvre est différente puisque les carreaux sont de 0,25 m x 0,13 m, à joint large de 0,5 à 1 cm.

La relation entre les piliers et le sol est difficilement observable, de l'enduit colmatant souvent grossièrement le point de jonction. Il est possible que les piliers aient été mis en place en même temps que ce premier carrelage, mais il est difficile de se prononcer en l'absence de fouille⁴⁵. (**fig. 43**). Des traces d'aménagements postérieurs sont visibles, comme en témoigne la présence de petits trous ronds globalement alignés selon un axe nord-ouest sud-est au centre de la pièce. Le sol se situe dans son ensemble à 34 m NGF, soit au même niveau que la base du mur MR14⁴⁶. Le fait que ce mur, qui délimite les caves — et au-delà, les parcelles elles-mêmes — ne soit pas plus profondément implanté par rapport au sol n'est pas rédhitoire : l'emprise des caves est peu importante comparativement aux parties non excavées.

Au nord, la portion de la parcelle n°132 située sur l'emprise de la fouille ne comportait pas de structures modernes. On l'a vu, cette parcelle est occupée par une « terrasse » sur l'état de sections de 1821 ; d'après le cadastre d'alors, cette parcelle et la suivante (n°136)

41. Un sondage effectué en 2004 au niveau de son extrémité orientale, dans l'emprise de la cave mitoyenne CAV2, suggère qu'il s'agit une fois encore d'un mur double (= MR1006 et MR1008, sondage 1).

42. Ces ouvertures correspondent vraisemblablement à des soupiraux donnant sur la « terrasse » évoquée au sujet de la parcelle 132 au nord.

43. Un tuyau de PVC (US19) longe le parement est du mur MR04, et recoupe en partie l'emprise initiale de l'escalier.

44. Module min. : SU09 : 0,46 x 0,28 x 0,26 ; module max. : SU10 : 0,60 x 0,34 x 0,25.

45. Le carrelage le plus récent, lié par un mortier extrêmement solide, s'est avéré impossible à démonter à la main.

46. La base de ce mur n'a été dégagée et cotée qu'en un point.

sont clairement individualisées et appartiennent à deux personnes différentes. Le sondage 1 de 2004 effectué au-delà du mur MR05 indique qu'elles ne sont pas physiquement séparées par un mur visible en fondation.

▪ **Sur la parcelle n°135 une seconde cave**

Cette cave correspond à la cave de l'édifice situé au n°61 de la rue Bernard-du-Bois ; elle n'occupe que l'arrière de la maison, la partie sud du bâtiment étant implantée directement sur les niveaux néolithiques (fig. 44). Cette cave n'a été vidée que superficiellement et ne pourra être décrite que de manière succincte⁴⁷. Elle est identique à la cave de la parcelle mitoyenne, à laquelle elle est contiguë à l'ouest. De plan presque carré, sa superficie est de 19 m² environ. Le mur MR05 la referme au nord, comme il refermait la cave occidentale.⁴⁸ Il ne semble pas se poursuivre au-delà vers l'est : il s'appuie contre l'ensemble qui constitue la limite orientale de la cave. Ces deux murs, constitués de blocs de grès équarris liés au mortier de sable jaune fin, sont accolés⁴⁹. Au sud, le mur qui referme la cave, non parementé, évoque une sorte de blocage grossier constitué de moellons bruts à équarris, de calcaire et de poudingue pour l'essentiel. Côté est, ce mur est percé d'une ouverture, contiguë au pilier sud-est (fig. 44). La cave n'étant que partiellement dégagée, la nature exacte de cet élément n'a pu être déterminée : s'agit-il d'une simple « niche » ? L'éventualité d'un accès vers le sud ne peut être envisagée, cette partie du terrain, non excavée, étant occupée par les niveaux néolithiques. Enfin, le mur MR28 est interrompu à l'ouest par une cage d'escalier. Cinq marches gironnées, en calcaire de la Couronne, en sont conservées⁵⁰. Deux piédroits encadrent l'arrivée de l'escalier.

Comme dans la cave occidentale, la présence de trois piliers, les autres ayant disparu, laisse supposer l'existence de voûtes.

47. Le dégagement de la cave n'a été que partiel étant donné les contraintes techniques inhérentes à la fouille des niveaux néolithiques évoquées par ailleurs. Le carrelage en particulier n'a été que brièvement aperçu. La portion observée laisse supposer qu'il est comparable à celui de la cave CAV1.

48. L'arrachement de l'extrémité orientale de ce mur dans le sondage n°1 de 2004 a permis de voir qu'il s'agissait en fait d'un mur double : MR1006 et MR1008. Ceci était moins évident à voir en plan. La cave n'ayant pas été vidée, nous n'avons pu vérifier ce fait.

49. Il semble correspondre au mur MR1007 dans le sondage 1 de 2004.

50. La plus haute est à 34.96 m NGF, la seconde 20 cm plus bas. Si l'on considère qu'elles sont hautes d'à peu près 20 cm, la plus basse doit se trouver à 34.16 m NGF environ : l'escalier initial comptait peut-être deux marches de plus, une à chaque extrémité ?

Le sud de la parcelle, s'il n'est pas excavé, n'est pas exempt de structures se rattachant *a priori* à l'époque moderne. En effet, une structure circulaire qui évoque clairement un puits était accolée au parement oriental du mur MR14. La présence de ce puits, de toute évidence hors d'une cave et d'un espace ouvert suggère peut-être que des communs (cuisines ?) se trouvaient là.

▪ **Sur la parcelle n°136 : une terrasse et une citerne ?**

Un regard circulaire a été repéré dans le quart nord-est de la fouille, partiellement masqué par la berme. Son parement est majoritairement constitué de moellons bruts à équarris de calcaire blanc et rose et de poudingue. Le diamètre interne de son ouverture est de 62 cm, et son parement interne est recouvert d'un enduit fin, compact, gris clair. Ce « regard » n'a pas été fouillé ; peut-être correspond-il à l'ouverture d'une citerne ? La parcelle sur laquelle il se trouve correspondait en 1821, d'après l'état de sections, à une « terrasse ».

Conclusion

L'étude des niveaux modernes sur cette partie de l'îlot, confirme l'intérêt de la fouille comme complément essentiel de la recherche documentaire. Cette étude archéologique est précieuse, car c'est la seule qui a pu être faite sur les maisons de l'îlot, la plupart des habitations ayant déjà été détruites au moment de l'intervention des archéologues. L'axe des murs dégagés correspond au parcellaire napoléonien — sur lequel le schéma actuel est directement calqué — et témoigne de la permanence de la trame établie courant XVII^e et XVIII^e siècles, lors de l'urbanisation du secteur. Cette opération, si elle confirme la vocation artisanale du quartier, déjà soulignée lors de campagnes précédentes, met en lumière certains points jusqu'alors peu évoqués. En effet, la similitude des deux caves dégagées, tant dans leur plan, leur mise en œuvre — par ailleurs assez banale — que dans leur intégration dans le parcellaire, témoigne d'une urbanisation réfléchie, standardisée, planifiée, qui dépasse le simple échelon individuel. Cette transition au niveau de l'organisation de l'espace urbain affecte apparemment l'extrémité orientale de l'îlot bâtie semble-t-il en premier si l'on se réfère au plan des Archives municipales (fig. 29 et 32). Cette planification, qui n'aurait pu être confirmée que par la fouille des parcelles attenantes de l'îlot, nuance l'idée d'une urbanisation progressive jusqu'alors observée en aval, et suggère, pour cette partie de la ville, un lotissement plus systématique, rendu possible par l'absence de contraintes. D'autre part, sur ces parcelles, les caves n'occupent que la partie arrière,

l'espace au sud, non excavé, étant de plain-pied avec la rue. Le fait que les caves ne prennent pas toute l'emprise du bâti mérite d'être souligné ; il s'agit semble-t-il d'un choix délibéré afin de respecter un nouveau module pré-établi. Par ailleurs, en plus de la mise en évidence d'un module établi probablement à la toute fin du XVII^e siècle ou au début du XVIII^e siècle, la fouille et les différents diagnostics montrent que dès l'origine du lotissement des remaniements sont effectués dans les constructions, que les terrains sont amendés par l'apport de terres de jardin, qu'une certaine qualité de l'habitat est recherchée au moins dans le type de matériau utilisé, dont le calcaire

rose de la Couronne. Ce choix confirme la valeur des restes architecturaux qui ont été relevés de l'autre côté de la rue (cf. les fontaines de la rue Bernard-du-Bois). La fouille archéologique vient également apporter quelques éléments que les documents d'archives ou le cadastre napoléonien ne livrent pas : la présence des caves et leur localisation. Enfin, la présence de vestiges d'artisanat datés du XVIII^e siècle souligne le fait que ces activités se sont rapidement installées dans le quartier. La fonction artisanale, au moins à ces débuts, n'est cependant pas incompatible avec un habitat de qualité agrémenté de jardins.